



CHANTAL LAMARCHE

Avocat(e) salarié(e)

T 514.954.2639
F 514.954.1905
Montréal;
CLamarche@blg.com

Travail et emploi
Protection des renseignements personnels et accès à l'information

FORMATION / ADMISSION AU BARREAU

LL.B., Université de Montréal, 1988

B.Sc. (Rel. ind.), Université de Montréal, 1985
Québec, 1989

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Membre, Barreau du Québec

Membre, Association du Barreau canadien

SOMMAIRE

Chantal Lamarche possède une vaste expertise en droit du travail et de l'emploi, en droit civil et en droit administratif.

M^e Lamarche a acquis une grande expérience en plaidant devant la Commission des relations du travail et d'autres instances spécialisées, les tribunaux civils, les tribunaux des droits de la personne, les arbitres de griefs et les arbitres nommés en vertu du Code canadien du travail.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

- M^e Lamarche représente et conseille des clients œuvrant dans divers secteurs tant de compétence fédérale que provinciale tels que les assurances, les services financiers, le transport, les communications, le commerce au détail, les municipalités et autres.
- M^e Lamarche a, à titre d'exemple, piloté des dossiers de licenciements collectifs, de concurrence déloyale d'employés, de harcèlement psychologique, de congédiements de cadres supérieurs et autres employés, ainsi que de rédaction et révision de diverses politiques en matière de relations du travail.

PUBLICATIONS ET PRÉSENTATIONS

PUBLICATIONS

- Participe à la mise à jour continue du manuel *Le congédiement en droit québécois en matière de contrat individuel de travail* des Éditions Yvon Blais. Plus particulièrement, elle est chargée de la mise à jour des chapitres sur la responsabilité des administrateurs et les clauses restrictives de non-concurrence et de non-sollicitation, ainsi que du chapitre sur le devoir de loyauté des employés.

PRÉSENTATIONS

Elle est souvent invitée à donner des présentations portant sur le droit du travail et de l'emploi, et plus particulièrement sur le congédiement, le devoir de loyauté et les clauses restrictives de non-concurrence et de non-sollicitation. Plus récemment, elle a été :

- Co-présidente et conférencière, « Conférence sur le congédiement au Québec », conférence organisée par Insight, 9 et 10 décembre 2013.
- Conférencière, « Cessation d'emploi et indemnité de départ », formation permanente du Barreau du Québec : Développements récents, en matière de cessation d'emploi et d'indemnité de départ, octobre 2012.
- Présidente de la conférence et conférencière, « Droit de l'emploi », conférence organisée par Insight, 25 et 26 avril 2012.

- Conférencière, « Nouveauté en matière de congédiement », conférence organisée par les Éditions Yvon Blais, 15 mars 2011 et 18 décembre 2011.
- Conférencière, « Le congédiement », conférence organisée par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, mai 2010.

À PROPOS DE BLG

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG), l'un des plus grands cabinets juridiques nationaux à service complet, offre à ses clients des solutions en droit des affaires, en litige commercial et en propriété intellectuelle. Comptant plus de 750 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels dans 6 grandes villes du Canada, BLG répond aux besoins juridiques de ses clients, qu'il s'agisse de litiges de grande ampleur, de financement ou d'enregistrement de brevets. Pour de plus amples renseignements, visitez blg.com.